

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2017

DELIBERATION N°BC/2017.00150

PROLONGEMENT DE LA 3EME LIGNE DE TRAMWAY - ENFOUISSEMENT DE RESEAUX - CONVENTION AVEC ORANGE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 12 mai 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 48

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Claude SCHALK, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 24 mai 2017

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20170222-D20170015010-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170524

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2017

PROLONGEMENT DE LA 3^{ème} LIGNE DE TRAMWAY - ENFOUISSEMENT DE RESEAUX - CONVENTION AVEC ORANGE

Dans le cadre du projet de prolongement de la 3^{ème} ligne de tramway, Saint-Etienne Métropole souhaite mettre en valeur la qualité esthétique et environnementale du territoire de la collectivité.

A ce titre, il a été demandé à ORANGE de procéder à l'enfouissement de ses ouvrages aériens de communications électroniques.

Il est convenu que la collectivité indemnise l'opérateur des travaux de déplacement de ses ouvrages et procédera en conséquence au remboursement des dépenses que l'opérateur engagera. Saint-Etienne Métropole réalisera de son côté les travaux de génie civil (tranchées et fourreaux) en domaine privé.

Les rues concernées par l'enfouissement des réseaux aériens d'ORANGE sont :

- Rue Colonel Marey,
- Boulevard du 8 Mai 1945,
- Rue Scheurer Kestner,
- Square Girard,
- Rue Claude Odde,
- Rue Monteil.

Il est nécessaire d'établir une convention avec ORANGE qui a pour objet de définir les modalités techniques et financières de réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques aériens, réalisés à l'occasion de l'opération de prolongement de la troisième ligne de tramway.

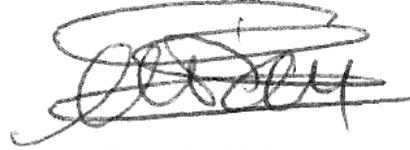
Le montant des frais à la charge de Saint-Etienne Métropole est estimé 92 122,17 € HT.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention avec ORANGE concernant l'enfouissement des ouvrages aériens de communication électronique,**
- **la dépense correspondante sera imputée à l'opération n° 114 du budget annexe Transports Urbains de l'exercice 2017.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written in a cursive style with a large loop at the top.

Gaël PERDRIAU